

## Annexe 1: simulation budgétaire secteur vendômois

nouveau secteur: nord ouest de Vendôme :

6 médecins généralistes

### Valorisation financière :

- Rappels :
- 430 € par mois et par médecin pour le renforcement de son secrétariat.  
50% à la charge du conseil départemental et 50% à la charge des intercommunalités.
  - 100 € par secteur et par jour pour assurer le tour de rôle consacré aux soins imprévus (c'est-à-dire sans rendez-vous)(le samedi 50 €).  
50% à la charge du conseil départemental et 50% à la charge des intercommunalités.
  - 4 000 € par secteur pour un an pour l'animation locale via le contrat local de santé (0,8 ETP)  
à la charge du conseil départemental,
  - 46 000 € par an pour les charges de pilotage commune à l'ensemble des secteurs.  
défini dans le cadre de la convention générale de partenariat PAIS - conseil départemental

### secteur: nord ouest de Vendôme

2020			
Eléments	Montants annuels	Conseil départemental	Comcoms
Renforcement secrétariat	30 960 €	15 480 €	15 480 €
Journées consacrées aux imprévus	28 600 €	14 300 €	14 300 €
Animation locale via le contrat local de santé	4 000 €	4 000 €	
<b>TOTAL POUR CE SECTEUR</b>	<b>63 560 €</b>	<b>33 780 €</b>	<b>29 780 €</b>

2021			
Eléments	Montants annuels	Conseil départemental	Comcoms
Renforcement secrétariat	30 960 €	15 480 €	15 480 €
Journées consacrées aux imprévus	28 600 €	14 300 €	14 300 €
Animation locale via le contrat local de santé	4 000 €	4 000 €	
<b>TOTAL POUR CE SECTEUR</b>	<b>63 560 €</b>	<b>33 780 €</b>	<b>29 780 €</b>

2021			
Eléments	Montants annuels	Conseil départemental	Comcoms
Renforcement secrétariat	30 960 €	15 480 €	15 480 €
Journées consacrées aux imprévus	28 600 €	14 300 €	14 300 €
Animation locale via le contrat local de santé	4 000 €	4 000 €	
<b>TOTAL POUR CE SECTEUR</b>	<b>63 560 €</b>	<b>33 780 €</b>	<b>29 780 €</b>

	Montants annuels	Conseil départemental	Comcoms	Négociations en cours avec conseil régional pour financement non pris en compte.
<b>TOTAL GENERAL POUR CE SECTEUR</b>	<b>190 680 €</b>	<b>101 340 €</b>	<b>89 340 €</b>	Reste à affiner la contribution de chaque intercommunalité selon le lieu d'exercice des médecins.